

Fabricant : VEM motors GmbH Usine de Wernigerode VEM motors GmbH Usine Zwickau
Adresse : Carl-Friedrich-Gauß-Str.1 D-38855 Wernigerode Äußere Dresdner Straße 35 D-08066 Zwickau

Désignation du produit : Les moyens d'exploitation électriques
Moteurs / générateurs asynchrones basse tension à rotor à cage et à bague collectrice des séries suivantes
A...¹⁾ / B...¹⁾ / C... / G... / K...¹⁾ / S... / W...¹⁾ / Y...¹⁾
Motoréducteurs SR.../SG.../SP.../KIXB...¹⁾ et moteurs monophasés EA.../EB.../ED... pour applications industrielles

1) Les moteurs conformes à la directive 2009/125/CE et au règlement (UE) n° 4/2014 reçoivent le préfixe IEx-, où x=1, 2, 3, 4 (selon la norme EN 60034-30-1:2014), avant la désignation de la série.

L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux directives d'harmonisation pertinente de l'Union Européenne :

2014/35/UE

Directive du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, Journal Officiel de l'UE L96, 29.03.2014, p. 357-374

2014/30/UE

Directive du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique, Journal Officiel de l'UE L96, 29.03.2014, p. 79-106

2009/125/CE

Directive du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie, Journal Officiel de l'UE L285, 31.10.2009, p. 10-35

La délivrance de la présente déclaration de conformité relève de la seule responsabilité du fabricant.

La conformité aux dispositions de ces directives est démontrée par le respect des normes suivantes :

Numéro de référence et date d'édition :

EN 61000-6-2:2005+Cor.:2005, EN 61000-6-4:2007+A1:2011

EN 60038:2011, EN 60204-1:2018

EN 60034-1:2010+Cor.:2010 et toutes les autres parties et avenants pertinents EN 60034-...

Le produit désigné est destiné à être incorporé dans une autre machine. La mise en service est interdite tant que la conformité du produit final avec la directive 2006/42/CE n'a pas été établie. Les consignes de sécurité figurant dans la documentation fournie avec le produit doivent être respectées.

Première mise en place du marquage CE : 01.1996

Wernigerode, le 01.07.2020



Dr. Koch
Directeur général



Selinger
Directeur de l'usine

La présente déclaration certifie la conformité avec les directives mentionnées. Cependant, elle ne constitue pas une garantie des propriétés au sens de la responsabilité du fait des produits